

## **Liste des succursales d'établissements de crédit de pays tiers adhérant au mécanisme français de garantie des dépôts**

*(cf. III de l'article 1 de l'arrêté du 27 octobre 2015 relatif à la mise en œuvre de la garantie des dépôts, au plafond d'indemnisation et aux modalités d'application de l'article L. 312-4-1 du code monétaire et financier)*

Les succursales d'établissements de crédit de pays tiers dont les dépôts ne sont pas couverts par le mécanisme de garantie dont relève leur siège de façon équivalente au système français adhérent au mécanisme de garantie des dépôts français, conformément au III de l'article 1 de l'arrêté du 27 octobre 2015 relatif à la mise en œuvre de la garantie des dépôts, au plafond d'indemnisation et aux modalités d'application de l'article L. 312-4-1 du code monétaire et financier .

Le dernier alinéa du III de cet article prévoit que le collège de supervision publie la liste des succursales concernées.

Liste arrêtée au 20 février 2017.

National bank of Pakistan  
Bank of India  
KEB Hana BANK  
Bank Tejarat  
Bank Sepah  
Qatar national bank  
National bank of Abu Dhabi  
Habib bank limited  
State bank of India  
Mizuho bank ltd Paris branch  
Banque Misr  
Bank of China limited  
Mega international commercial bank Co, Ltd  
JPMorgan Chase bank, National Association  
The Bank of Tokyo - Mitsubishi UFJ Ltd  
Bank Melli Iran  
Bank Saderat Iran  
The Export-Import Bank of China  
Australia and New Zealand banking group limited  
Crédit du Maroc

Banca popolare di Sondrio (Suisse)  
UNION BANCAIRE PRIVÉE, UBP SA  
Barclays bank plc Monaco